

JE PASSE MON PDF en 2027

Le **RÈGLEMENT OFFICIEL** pour bien préparer son dossier.





SOMMAIRE



© Aurélie Lamazure, Portraitiste de France Honneur 2025.

1 ÉDITO
PAGE 03

2 BIENVENUE
PAGE 04

LE RÈGLEMENT

3 INSCRIPTION
PAGE 05

6 DOSSIER FINAL
PAGE 15

4 LES CRITÈRES
PAGE 09

7 LE JUGEMENT
PAGE 17

5 CHECK-LIST
PAGE 13

8 VALIDITÉ ET DROIT
PAGE 19

9 COMMUNICATION & REMISE DES PRIX
PAGE 22

ÉDITO

Le mot du Président du jury 2027



PORTRAITISTE DE FRANCE 2027 : UN DÉFI D'EXIGENCE ET DE CRÉATIVITÉ

Photographes, chaque édition de la qualification du **Portraitiste de France** est un appel. Un appel à la constance, à l'audace, à l'affirmation de votre regard. Avec vos 12 photos présentées selon des sujets exigeants, et jugées selon des critères rigoureux (créativité, lumière, composition, gestuelle, traitement, tirage), vous allez vous mesurer à vous-même autant qu'aux standards de notre profession.

Ce concours est fait pour ceux qui aiment repousser leurs limites. Pour ceux qui, au-delà d'une belle photo, veulent éprouver la force d'un ensemble cohérent, où chaque image compte. Un ensemble qui raconte, qui touche, et qui prouve que vous savez allier technique et sensibilité.

Le jury que j'ai l'honneur de présider est formé de professionnels reconnus, par leurs titres et leur expérience, ils jugeront avec exigence, mais toujours dans le respect du travail accompli en toute bienveillance. Ils sont là pour reconnaître ce que vous donnez, pour évaluer selon des critères transparents, pour vous rendre le résultat le plus juste possible.

Participer, ce n'est pas juste tenter de décrocher un titre : c'est vivre une expérience forte. C'est accepter le challenge, apprendre de chaque image, de chaque cadrage, de chaque choix. C'est prendre plaisir à créer, à se confronter, à évoluer. Quelle que soit l'issue, chaque photographe repartira plus riche, plus exigeant, plus inspiré.

**LE CONCOURS S'OUVRE À VOUS.
OSEZ, CRÉEZ, AFFIRMEZ-VOUS.**



Antoine Dominique





BIENVENUE

La FFPMI pour vous accompagner

Passer la qualification de Portraitiste de France peut susciter un certain nombre de questions.

Ce guide, qui tient également lieu de **règlement officiel**, a été conçu pour vous apporter toutes les précisions nécessaires sur les attendus du concours. Nous vous invitons à le parcourir attentivement : la réponse à vos questions s'y trouve très probablement.

Nous vous souhaitons une excellente préparation de votre dossier et nous vous donnons rendez-vous en 2027, lors du Congrès des Métiers de l'Image à Tours, pour les résultats.

Le PDF, c'est aussi :

LES FONDAMENTAUX D'ANDRÉA

Une formation complète pour revoir les bases de la photographie et se préparer à passer son PDF qui aura lieu du

- 21 au 24 et du 26 au 29 mars 2026,
- au VVF de Lège Cap Ferret.

DES RDV ZOOM EN LIGNE

- Lundi 11 mai 12h30 : Règlement du PDF Portrait
- Lundi 1er juin 12h30 : Règlement du PDF Mariage
- Lundi 22 Juin 12h30 : FAQ

Merci à notre
sponsor officiel



Un grand MERCI à notre partenaire Nikon qui nous accompagne cette année dans l'organisation de ce bel événement.

INSCRIPTION

Qui peut participer ?

La qualification au titre de "Portraitiste de France" est ouverte aux :

ADHÉRENTS FFPMI

Les membres à jour de leur cotisation peuvent se présenter à la qualification.

SALARIÉS ET CONJOINTS COLLABORATEURS DES ADHÉRENTS FFPMI

Les salariés des entreprises adhérentes à la FFPMI, ainsi que les conjoints collaborateurs sont autorisés à participer à titre individuel, à condition de disposer d'une autorisation écrite de leur employeur, lequel doit être à jour de sa cotisation.

Le titre obtenu est strictement nominatif et ne peut en aucun cas être attribué à l'entreprise. Le candidat doit être l'auteur exclusif des photographies présentées.



© Sandra DA SILVA, Portraitiste de France Honneur 2025.
Major de promotion.

INSCRIPTION

Comment participer ?

L'inscription pour la qualification au titre de "Portraitiste de France" se déroule comme suit :

1 Les candidats doivent s'inscrire depuis leur espace personnel sur le site de la FFPMI entre le **16 mars 2026 et le 5 mai 2026** à minuit, afin de permettre la bonne organisation du jugement.

2 L'inscription est validée après le règlement du **droit d'inscription de 95€**

3 Un mail de confirmation sera ensuite adressé au candidat, incluant le lien de téléchargement des documents nécessaires.

4 Les images du dossier devront être transmises au **format numérique** (taille maximale de 1920 px bord large), via son espace personnel dédié au PDF, **avant le 15 novembre 2026**, pour la réalisation du diaporama.

6 Les tirages papier de l'ensemble des images du dossier devront être envoyés par voie postale **avant le 15 novembre 2026** (cachet de la poste faisant foi).

5 Le candidat doit également fournir un **fichier numérique anonyme** : une **planche-contact fond blanc**, format paysage (1920x1080 px), regroupant toutes les images du dossier dans l'ordre de numérotation des sujets.



Exemple de planche contact

7 Chaque candidat devra signer la **CHARTRE DES PORTRAITISTES DE FRANCE** en annexe de ce guide.



LES SUJETS

Quelles photos soumettre ?

Votre dossier doit être composé de 12 photos réalisées ces trois dernières années et respectant les sujets et consignes suivants :

Portraitiste
DE
FRANCE

SUJETS PDF 2027

- Photo n°1**
Une femme enceinte seule
- Photo n°2**
Deux enfants dont un de moins de 2 ans
- Photo n°3**
Deux personnes de plus de 70 ans
- Photo n°4**
Un groupe ou famille de 5 personnes
- Photo n°5**
Corporate, une personne dans son environnement professionnel, regard vers l'objectif
- Photo n°6**
Portrait libre créatif
- Photo n°7**
Portrait libre créatif
- Photo n°8**
Portrait libre créatif
- Photo n°9**
Un couple ou des mariés libre
- Photo n°10**
Un couple ou des mariés libre
- Photo n°11**
Un couple ou des mariés en extérieur debout en pied
- Photo n°12**
Un couple ou des mariés en extérieur debout en pied



**CE QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT INTERDIT
PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST AUTORISÉ.**

Retrouvez les précisions sur les images attendues en page 8.





IMPORTANT

Votre dossier

1 Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé

2 Les animaux ne sont pas considérés comme des personnes.

3 Les silhouettes sont interdites.

4 Les visages des personnes représentées doivent être clairement visibles.

LES CRITÈRES

Votre dossier

LES CONSIGNES

PHOTO 1

FEMME ENCEINTE SEULE

- Les photos de femmes enceintes sont possibles dès que le ventre commence à devenir bien rond et bien identifiable.
- La femme doit être seule donc les mains ou bras du/de la partenaire ne sont pas autorisés.
- Les photos cadrées serrées uniquement sur le ventre ne sont pas autorisées : le sujet étant une femme enceinte, pas juste son ventre.
- Les animaux ne sont pas autorisés sur la photo.
- Silhouettes interdites.

PHOTO 2

DEUX ENFANTS DONT UN DE MOINS DE 2 ANS

- Les 2 enfants doivent avoir moins de 12 ans (mais un des enfants doit avoir moins de 2 ans)
- Silhouettes interdites.

PHOTO 3

DEUX PERSONNES DE PLUS DE 70 ANS

- Il ne doit pas y avoir d'autres personnes sur la photo en plus des deux personnes obligatoires.
- Les animaux ne sont pas autorisés.
- Silhouettes interdites.

LES CRITÈRES

Votre dossier

LES CONSIGNES

PHOTO 4

UN GROUPE OU FAMILLE DE 5 PERSONNES

- Les animaux sont autorisés, au-delà des 5 personnes.
- Les photos de groupe de mariage ne sont pas autorisées.
- Silhouettes interdites.

PHOTO 5

CORPORATE, UNE PERSONNE DANS SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL, REGARD VERS L'OBJECTIF

- Nous devons pouvoir reconnaître le métier de la personne sur la photo.
- Il ne peut pas y avoir d'autres personnes sur la photo.
- La tenue de la personne doit être en rapport avec son métier. Il est possible de faire apparaître la marque.
- Le cadrage ne doit pas être serré car nous devons pouvoir voir ou deviner l'environnement professionnel.
- Il peut y avoir une mise en situation ou non. *Attention, il s'agit d'un portrait et non d'un reportage. La personne ne doit pas tourner le dos ou être en pleine action.*
- Les portraits de photographes ne sont pas autorisés.
- Le sujet doit regarder l'objectif de l'appareil photo.
- Silhouettes interdites.

LES CRITÈRES

Votre dossier

LES CONSIGNES

PHOTO 6, 7 et 8

PORTRAIT LIBRE CRÉATIF

- Les photos en studio, en intérieur ou en extérieur sont autorisées.
- Les cadrages serrés et larges sont autorisés.
- Vous devez être créatifs en gardant en tête les critères de notation.
- Vous pouvez faire tous les thèmes et être créatifs (grossesse, enfant, bébé, famille, corporate, couple, portrait individuel, portrait de marié(e)s...).
- Il doit y avoir au moins une personne.
- Animaux autorisés accompagné d'un humain au moins (l'humain restant le sujet principal de l'image)
- Silhouettes interdites.

PHOTO 9 et 10

UN COUPLE OU DES MARIÉS LIBRE

- Les silhouettes des mariés ou du couple sont interdites.
- Le flash déporté est accepté.
- Le couple ne doit pas nécessairement être habillé en tenue de mariés.
- Il peut y avoir d'autres personnes sur la photo mais le couple ou les mariés restent le sujet principal de l'image.
- Vous pouvez donner libre cours à vos envies ou à votre propre signature photographique, tout en respectant les consignes données précédemment.

LES CRITÈRES

Votre dossier

LES CONSIGNES

PHOTO 11 et 12

UN COUPLE OU DES MARIÉS EN EXTÉRIEUR DEBOUT EN PIED

- Les femmes enceintes sont autorisées.
- Il ne peut pas y avoir d'autres personnes sur la photo.
- Silhouettes interdites.
- Les photos en studio ne sont pas autorisées.
- Pour les photos en pied, on doit pouvoir distinguer la gestuelle et une éventuelle expression. Quand le couple est trop petit dans l'image, ces critères peuvent difficilement être appréciés.

-
- "En pied" désigne un sujet visible en entier, de la tête aux pieds.
 - "Debout" indique qu'il se tient en position verticale, appuyé sur ses deux pieds.

CHECK-LIST

Vos images

Pour l'ensemble de vos images, vérifiez les points suivants :



NE SONT PAS AUTORISÉS

- Les photos signées ou comportant les coordonnées de l'auteur (recto ou verso).
- Les photos prises lors d'un stage ou d'une formation.
- Plusieurs photos d'un même personnage (non valable pour les animaux).
- Les photos d'animaux seuls, les animaux empaillés.
- Les photos de reportage.
- Les natures mortes.
- La surimpression, les montages, les découpages, les reproductions, les composites, les contrecollages (plexi, dibond, bois, etc.).
- Les marges noires, blanches ou autres.
- Les photos représentant des photographes professionnels ou leur famille, reconnaissables par les membres du jury.
- Les photographies déjà primées dans d'autres concours.
- Les manipulations d'images : rajouts de ciels, de fonds (décors) numériques, d'accessoires numériques.
- L'ajout de contenu via intelligence artificielle générative est interdit.
- Les autoportraits.
- Le HDR.
- Les silhouettes.



PRÉCISIONS

- Vos photos doivent avoir été réalisées dans les trois dernières années (à partir de 2023).
- Vous devez être en possession de toutes les autorisations (modèles mineurs et majeurs, biens photographiés) nécessaires pour la publication de vos images par la FFPMI. Elles pourront vous être demandées ultérieurement si besoin. [Téléchargez des modèles d'autorisation de diffusion.](#)
- Les images sont jugées indépendamment les unes des autres. Il est donc possible de mixer les formats (carré, paysage, portrait).
- Par souci d'anonymat du dossier, il est conseillé de ne pas diffuser vos photos (site web, réseaux sociaux) avant les résultats du PDF.
- Votre dossier peut être composé de photos en couleur et en noir et blanc, ou tout couleur / tout noir et blanc.
- L'utilisation du drone est possible.

CHECK-LIST

Vos images

© Yves Thuillier, Portraitiste de France Honneur 2025.



**TOUTE ENTORSE AU RÈGLEMENT
SERA OBLIGATOIREMENT
ÉLIMINATOIRE.**



CHOIX DES IMAGES

Cette qualification a pour objectif de valoriser la créativité, la maîtrise technique et la sensibilité artistique de chaque photographe.

Vous êtes libres de constituer le dossier qui vous ressemble : certains choisiront des images issues de leur travail quotidien, d'autres préféreront créer une série spécialement pour cette épreuve. Ces deux démarches sont légitimes et reconnues.

L'essentiel est de proposer des images qui traduisent votre univers, votre regard et votre exigence, qu'elles soient issues de vos commandes clients ou nées d'une démarche personnelle. L'utilisation de modèles pour enrichir vos portraits est bien entendu autorisée et n'entraîne aucune disqualification.

Le Portraitiste de France n'a pas pour vocation d'imposer un format ou un cadre de production, mais de révéler le meilleur de votre pratique photographique, dans toute sa diversité et sa sincérité.

Montrez-nous les photographies dont vous êtes fiers, celles qui vous définissent aujourd'hui - ou celles qui annoncent le photographe que vous aspirez à devenir.



IMPORTANT

Le jury se réserve le droit de demander le fichier original d'une image à tout moment du jugement. Dans l'éventualité où vous ne pourriez pas fournir le fichier original demandé par les membres du jury, cela entraînerait l'élimination immédiate de votre dossier.

Les tirages photo des candidats ne leur seront pas restitués.

DOSSIER FINAL

Informations

LES TIRAGES

- 12 tirages couleur et/ou noir et blanc non signés.
- Numérotés de 1 à 12. Suivre la numérotation comme indiqué à la page 7 de ce guide.
- La numérotation se fait au dos au stylo sur une étiquette, avec une flèche indiquant le sens du haut de lecture.
- Les tirages devront mesurer 30 cm obligatoirement sur le plus grand côté (tolérance machine 29,7 à 30,5).
- Tout format ne correspondant pas à cette exigence sera refusé par le jury.

PRÉCISIONS

- Un 2ème exemplaire du dossier comportant la même numérotation sera conservé par le candidat afin de faciliter la lecture de la grille de notation et la communication avec le jury.
- Le choix du papier et la qualité du tirage sont importants.
- Les tirages papier sont conservés et archivés par la FFPMI. Vous ne pourrez pas les récupérer.



© Tony Rapiteau, Portraitiste de France Honneur 2025.

DOSSIER FINAL

• Téléchargement des fichiers

PRÉCISIONS

- Les fichiers et la planche contact (format paysage 1920px X 1080px, comportant toutes les images du dossier dans l'ordre de la numérotation) doivent être envoyés depuis votre espace adhérent > mes concours, sur le site de la FFPMI avant le **15 novembre 2026** minuit.
- Le fichier numérique de la planche-contact doit être **anonyme**.
- Vos fichiers numériques doivent être nommés ainsi : NOM_Prénom_NUMERO.jpg
Exemple : DUPONT_Pierre_01.JPG
- La taille maximale doit être de 10Mo par photo.
- Le format de la photo numérique doit être de 1920 px bord le plus large.
- Il est préférable de faire le téléchargement de vos fichiers, une fois votre dossier papier envoyé. **Vous ne pourrez pas revenir sur vos enregistrements une fois validés.**
- Les fichiers sont en JPEG HD. Espace colorimétrique de votre choix.

NOUVEAUTÉ
2027

Compte tenu du développement massif des usages d'outils d'intelligence artificielle, notamment générative, une vérification systématique des fichiers bruts sera effectuée avant le jugement de chaque dossier afin de préserver l'intégrité de la qualification. **À cette fin, il est demandé à chaque candidat de transmettre l'ensemble des 12 fichiers sources (RAW/bruts), via un service de transfert de fichiers (WeTransfer ou équivalent), sous la forme d'un dossier compressé (.zip), à l'adresse suivante : pdf@ffpmi.eu.**

• Expédition

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

PRÉCISIONS

Le dossier définitif devra être envoyé **avant le 15 novembre 2026** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

FFPMI - Fédération
Française de la
photographie et des
Métiers de l'Image

6 impasse Marthe Condat
31200 TOULOUSE

- Le dossier se compose de vos 12 tirages numérotés **ainsi que de la charte des Portraitistes de France signée.**
À retrouver en annexe de ce guide.
- Le dossier doit être envoyé **en recommandé avec accusé de réception ou par Chronopost.**
- Vos noms et prénoms doivent être indiqués au dos de votre enveloppe (étui, colis, pochette...) d'expédition. L'enveloppe sera changée à réception pour conserver l'anonymat.
- À réception du dossier, le candidat recevra un mail de bonne réception.

LE JUGEMENT

Les membres du jury

Le jury, composé de spécialistes reconnus de la photographie professionnelle, se réunira pour noter les dossiers des candidats. Les membres du jury, ainsi que leurs employés, collaborateurs, familles, ne peuvent participer au concours.

À compter de la publication de la composition du jury du Portraitiste de France 2027, les membres du jury ne peuvent, en aucun cas, être sollicités par les candidats, de quelque manière que ce soit pour obtenir de l'aide dans la constitution de leur dossier.



**Stéphane
AUDRAN**



**Magali
BUTNY**



**Thibault
CHAPPE**



**Étienne
CLOTIS**



**Antoine
DOMINIQUE**



**Jacques
HIRN**



**Jena
LAGOARDE**



**Franck
LECRENAY**



**Sylvie
LEZIER**



**Sophie
MARE**



**Martin
MOREL**



**Sarah
MORVAN VESSELY**



**Fabrice
RAULT**



**Yves
THUILLIER**



**Cyrille
VIDAL**



**Brice
LECLERT**

LE JUGEMENT

La notation

LES ÉVALUATIONS SERONT AFFECTÉES EN TENANT COMPTE DE CES CRITÈRES :

- L'impact visuel et/ou la créativité
- La gestion de la lumière
- La composition
- La gestuelle et l'émotion
- Le traitement de l'image / la qualité du tirage

CHAQUE CRITÈRE SERA NOTÉ SUR 4 POINTS SELON L'ÉCHELLE SUIVANTE :

- 0 point : niveau très faible
- 1 point : niveau faible
- 2 points : niveau moyen
- 3 points : niveau bien
- 4 points : niveau très bien

Chaque photographie aura une note sur 20.

LE TITRE

PORTRAITISTE DE FRANCE

Le titre de "Portraitiste de France" sera décerné aux candidats dont la moyenne des notes sera **supérieure ou égale à 12/20** sans qu'aucune des photos présentées n'ait une note générale inférieure à 9/20.

PORTRAITISTE DE FRANCE **HONNEUR**

Le titre de "Portraitiste de France Honneur" sera décerné aux candidats dont la moyenne des notes sera **supérieure ou égale à 14/20**, sans qu'aucune des photos présentées n'ait une note générale inférieure à 12/20.

PORTRAITISTE DE FRANCE **EXCELLENCE**

Le titre de "Portraitiste de France Excellence" sera décerné aux candidats dont la moyenne des notes sera **supérieure ou égale à 16/20**, sans qu'aucune des photos présentées n'ait une note générale inférieure à 12/20.

MAJOR

Le dossier ayant obtenu la meilleure note de la promotion en cours "Portraitiste de France" deviendra le "Portraitiste de France Major".

PRIX CŒUR À CŒUR

Le "Prix Cœur à Cœur" sera décerné au photographe qui aura la meilleure série de photos de couples.

PRIX NORBERT TISSERAND

Le "Prix Norbert Tisserand" sera décerné au photographe qui aura la meilleure série de portraits.

PRIX "COUP DE CŒUR DU PRÉSIDENT DU JURY"

Ce prix permet de mettre en lumière un dossier qui touche particulièrement le/la président.e du jury. C'est une manière d'honorer une démarche artistique singulière, une sensibilité forte ou une proposition qui sort du cadre par son intention, son regard ou son audace. Un prix libre, assumé, totalement subjectif...

VALIDITÉ DU TITRE

Les conditions

**CONGRÈS
2027**

Les titres de Portraitiste de France seront décernés lors du Congrès des Métiers de l'Image à Tours, le dimanche 21 mars 2027.

- Portraitiste de France et Portraitiste de France Honneur : validité de 4 ans
- Portraitiste de France Excellence : validité de 6 ans

La validité du titre est conditionnée au maintien de l'adhésion à la FFPMI pendant toute sa durée.



La cotisation doit impérativement être à jour avant le jugement du Portraitiste de France. Une vérification sera effectuée par les présidents de région avant le passage devant le jury. Le lauréat devra également renouveler son adhésion chaque année jusqu'à la fin de la période de validité du titre.

Pour communiquer sur son titre après la fin de sa validité, il est obligatoire d'y adjoindre l'année d'obtention. Exemple : "Portraitiste de France 2025"

En cas de manquement à ces obligations, la FFPMI exige la cessation immédiate de toute communication relative à celui-ci.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, présenter un nouveau dossier à chaque session, dans une démarche d'évolution personnelle et artistique.



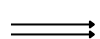
DROIT D'UTILISATION

Autorisation de diffusion des photos



© Camille Saada, Portraitiste de France Honneur 2025.

À TÉLÉCHARGER



MODÈLES D'AUTORISATION DE DIFFUSION

En participant au concours "Portraitiste de France", les candidats donnent le droit à la FFPMI d'utiliser les photos présentées pour la promotion de la photographie professionnelle. Il est de la responsabilité du photographe de se munir des autorisations de publication de ses modèles majeurs et/ou mineurs.

Les participants au PDF s'engagent à délivrer toutes les autorisations nécessaires pour permettre à la FFPMI de reproduire et publier.

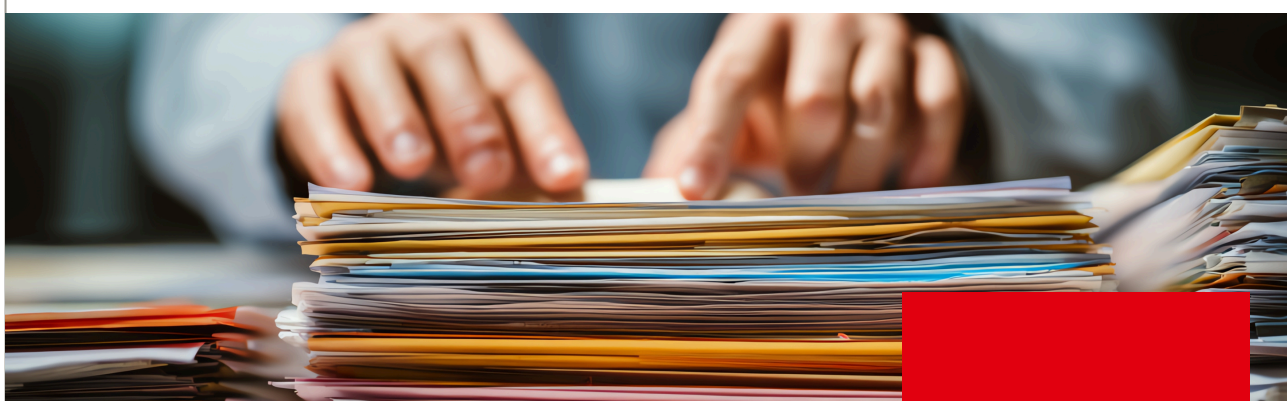
Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction tous les 2 ans à compter de la date de participation.



PARTICIPATION

Engagement du candidat

LE CANDIDAT, EN PARTICIPANT À LA QUALIFICATION DU PDF ACCEPTE PLEINEMENT ET EN TOTALITÉ L'INTÉGRALITÉ DE CE RÈGLEMENT.



Toute inscription au concours est un engagement de la part du candidat. L'inscription est confirmée par le paiement. Tout candidat qui déciderait de ne pas envoyer de dossier ou ne serait pas en mesure de participer, quelle que soit la raison, ne se verra pas rembourser les frais d'inscription de 95€.

**ANNULATION
DE VOTRE
PARTICIPATION**

FRAUDE

Le candidat s'engage à ce qu'il soit l'auteur des images présentées. En aucun cas ne seront acceptées les images (tout ou partie) récupérées sur le net ou des images provenant d'une tierce personne. En cas de fraude avérée, pendant et après le jugement, le candidat se verra privé de son titre en cours, et aura interdiction de se présenter à un autre concours de la FFPMI durant une période de 3 ans.



COMMUNICATION

Le kit de communication

Suite à l'annonce des résultats lors du Congrès des Métiers de l'Image 2027, les lauréats recevront un kit de communication. Il comprendra notamment un communiqué de presse type et différents supports de valorisation permettant à chacun de diffuser l'information auprès des acteurs locaux de son choix et d'assurer la promotion de son titre.

Nous vous encourageons à préparer dès maintenant votre liste des médias. Il est préférable d'envoyer vos communiqués de presse dans la semaine suivant la remise des titres pour de meilleures retombées médiatiques.

REMISE DES PRIX

Congrès des Métiers de l'Image 2027

Le Congrès des Métiers de l'Image aura lieu à Tours, les **21-22-23 mars 2027**.

Date de la remise
des titres



DIMANCHE 21 MARS 2027
à partir de 18h45

Sponsor officiel



La remise des prix sera suivie d'une soirée dînatoire offerte par NIKON. Votre présence est vivement souhaitée, aucune diffusion en live n'est prévue. Les participants, reçus et non reçus, recevront le détail de leurs résultats dans les 15 jours suivant la remise des prix. Pour les titrés non présents à la soirée de remise, les diplômes seront donnés aux présidents de région qui les remettront plus tard aux absents.



À VOUS DE JOUER !

Vous avez une question qui ne trouve pas réponse dans ce guide ?



CONTACT

ÉCRIVEZ-NOUS À :

PDF@FFPMI.EU



© Sarah Morvan Vessely.
Portraitiste de France Honneur 2025.

CHARTRE 2027



PORTRAITISTE DE FRANCE

ENGAGEMENT ET ADHÉSIONS : Le candidat "PORTRAITISTE DE FRANCE" s'engage à respecter la présente charte et les valeurs de la FFPMI. Il doit obligatoirement être adhérent de la FFPMI durant l'année de participation à l'examen, ainsi que pendant toute la durée de validité de son titre (4 ou 6 ans). En cas de non-renouvellement de l'adhésion, le titre ne pourra plus être utilisé dans la communication du candidat (site web, réseaux sociaux, supports commerciaux...).

VALEURS ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : Le "PORTRAITISTE DE FRANCE" représente la profession auprès du grand public et de ses pairs. Il s'engage à promouvoir une image valorisante, professionnelle et respectueuse de la photographie de portrait, à travers ses créations, sa communication et son comportement. Ses images, diffusées sur ses supports de communication (vitrine, site internet, réseaux sociaux...) doivent être dignes du niveau d'excellence que le titre incarne.

DURÉE ET VALIDITÉ DU TITRE : Le titre de "PORTRAITISTE DE FRANCE" ou "PORTRAITISTE DE FRANCE HONNEUR" est attribué pour une durée de 4 ans. Le titre de "PORTRAITISTE DE FRANCE EXCELLENCE" est attribué pour une durée de 6 ans.

À l'issue de cette période, le titre devient caduc si un nouveau n'a pas été obtenu. Le titulaire s'engage alors à :

- retirer toute mention du titre de ses supports de communication,
- ou à mentionner explicitement l'année d'obtention du titre s'il souhaite continuer à le citer.

Chaque candidat peut se présenter autant de fois qu'il le désire au cours de sa carrière.

JURY ET RÉSULTATS : Le candidat accepte sans réserve le résultat du jury désigné par le Président du jury et le responsable de la commission CONCOURS ET IMAGES. Les décisions du jury sont souveraines et non contestables.

AUTHENTICITÉ ET INTÉGRITÉ DES IMAGES : Le candidat garantit être l'auteur unique des photographies présentées. Toute utilisation d'images provenant d'une tierce personne, d'une banque d'images ou récupérées sur internet constitue une fraude. En cas de fraude avérée, le candidat :

- perdra immédiatement son titre,
- sera exclu de tout concours ou qualification FFPMI pendant 3 ans.

Le jury se réserve le droit de demander à tout moment le fichier original d'une ou plusieurs images. L'impossibilité de fournir ce fichier pourra entraîner l'élimination immédiate du dossier.

RESPECT DE LA CHARTRE : Le non-respect des dispositions de cette charte entraîne la caducité du titre "PORTRAITISTE DE FRANCE". La FFPMI se réserve le droit d'engager toute action qu'elle jugera utile en cas de manquement grave à cette charte ou d'usage abusif du titre.

Nom et Prénom - Date :

Signature du candidat, précédée de la mention "lu et approuvé" :